



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 15 janvier 2020
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

3.1

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020

L'an deux mille vingt, le quinze janvier à neuf heures, s'est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Première Vice-Présidente, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse, après une deuxième convocation en date du neuf janvier deux mille vingt le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du dix-neuf décembre deux mille dix-neuf.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE	
DOITAU Véronique LAIGNEAU Annette	URSULE Béatrice
LE MURETAIN AGGLO	
SICOVAL	
OBERTI Jacques	
SAVE AU TOUCH	
MIRC Stéphane	ALEGRE Raymond
COTEAUX BELLEVUE	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

BOLZAN Jean-Jacques, représenté par Mme URSULE
MOUDENC Jean-Luc, représenté par Mme LAIGNEAU

Délégués titulaires excusés

ANDRE Gérard
AREVALO Henri
BASELGA Michel
BAYONNE Serge
BIASOTTO Franck
BOISSON Dominique
BROQUERE Gilles
CALVET Brigitte
CARLES Joseph
CHOLLET François
COLL Jean-Louis
COMBRET Jean-Pierre
COQUART Dominique
COSTES Bruno
DELPECH Patrick
DELSOL Alain
DESCLAUX Edmond
DUCERT Claude
ESCOULA Louis
FAURE Dominique
FONTA Christian

FOREST Laurent
FOUCHOU-LAPEYRADE
Jean-Pierre
FRANCES Michel
GRENIER Maurice
GRIMAUD Robert
HAJIJE Samir
LABORDE Pascale
LATTARD Pierre
LATTES Jean-Michel
LOZANO Guy
LUBAC Christophe
MALNOUE Philippe
MANDEMENT André
MARIN Claude
MARIN Pierre
MEDINA Robert
MONTI Jean-Charles
MORERE André
MORINEAU Christine
PACE Alain

PERE Marc
PLANTADE Philippe
RAYNAL Claude
ROUGÉ Michel
RUSO Ida
SANCÉ Bernard
SANCHEZ Francis
SAVIGNY Thierry
SERE Elisabeth
SERP Bertrand
SIMON Michel
SOULET Serge
SUSIGAN Alain
SUSSET Martine
SUTRA Jean-François
TABORSKI Catherine
TOUTUT-PICARD Elisabeth
TRAVAL-MICHELET Karine

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BOLET Gérard
DUQUESNOY Bernard
MAZEAU Jacques

MOGICATO Bruno
ROUSSEL Jean-François
SERIEYS Alain
SERNIGUET Hervé

SIMEON Jean-Jacques
SOURZAC Jean-Gervais
VIE Sylvère

Nombre de délégués	En exercice : 67	Présents : 6	Votants : 8
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 8

Il est rappelé qu'en application des dispositions de l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, un Débat d'orientations budgétaires doit intervenir en Comité syndical du SMEAT dans les deux mois précédant l'approbation du budget primitif de l'année.

A cet effet, le rapport sur les orientations budgétaires 2020, ci-annexé, a été joint à la convocation adressée aux membres du Comité syndical, et a fait l'objet d'une présentation et d'un débat au cours de la présente séance.

**Le Comité syndical
Sur la proposition de Monsieur le Président,
délibère et décide :**

Article premier :

De prendre acte du Débat d'orientation budgétaire 2020 intervenu au cours de la présente séance ;

Article 2 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 30 janvier 2020.

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-Luc MOUDENC

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Rappel de l'exercice 2019

2^{ème} révision du SCoT

Le SMEAT a prescrit, le 8 janvier 2018, la 2^{ème} révision du SCoT, en orientant les travaux de celle-ci sur la prise en compte de trois problématiques majeures : les spécificités territoriales, l'optimisation des mobilités et les complémentarités foncières, au regard, tout particulièrement, de l'enjeu de préservation du cadre de vie et a, aussitôt, mis en place, un dispositif de travail ouvert à tous les élus intercommunaux et communaux de la Grande agglomération toulousaine, qui a pris les formes suivantes :

- des commissions contributives pour chacune des trois grandes problématiques mentionnées ci-dessus, qui se sont réunies de février 2018 à mars 2019 ;
- des ateliers, au printemps 2019, dédiés à trois problématiques spécifiques : l'armature urbaine, l'agriculture, et la transition énergétique ;
- des réunions de Bureau élargi permettant de faire des points d'étape, transversaux, de ces réflexions et de proposer, en tant que de besoin, des sujets d'approfondissement complémentaire ;

ces travaux¹ visant prioritairement, à ce stade, à partager les éléments de diagnostic et à formuler les enjeux qui apparaissent stratégiques pour la Grande agglomération toulousaine (GAT).

Il est rappelé, en outre :

- qu'a été créée, d'un commun accord avec Tisséo-collectivités, une commission mixte² dont les travaux sont aussi destinés à éclairer ceux de la 2^{ème} révision ;
- que des modalités de concertation renforcée avec le monde agricole sont en cours de mise en place avec le concours de la Chambre d'agriculture 31.

Suivi de la mise en œuvre du SCoT

Par ailleurs, le SMEAT a poursuivi sa mission de suivi de la mise en œuvre du SCoT dans les documents d'urbanisme :

- par sa participation à 9 réunions de personnes publiques associées dans le cadre de procédures d'élaboration ou de révision de PLU, et 2 réunions d'examen conjoint relatives à des mises en compatibilité de PLU ;

¹ Il est précisé que les documents élaborés à l'attention des élus participant à ces instances de travail ont, ensuite, été mis en ligne sur le site du SMEAT au titre de la concertation publique.

² Cette commission mixte, chargée de contribuer aux réflexions stratégiques, aux évolutions du SCoT et du PDU, et au suivi de leurs outils de mise en œuvre, à l'interface des compétences des deux syndicats mixtes, a été installée fin 2018.

- en formulant des avis sur 25 procédures d'urbanisme (dont 12 élaborations ou révisions et 2 mises en compatibilité de PLU) s'appuyant, pour cela, sur 8 réunions du groupe de suivi des documents d'urbanisme, et 7 rencontres avec des maires³.

InterSCoT

Le dispositif de l'InterSCoT du Grand bassin toulousain (mis en place par la convention-cadre d'octobre 2017) s'est attaché, principalement, en 2020 :

- à poursuivre le suivi des travaux du SRADDET Occitanie 2040, dont certains projets de documents ont fait l'objet d'une nouvelle étape de concertation par la Région), notamment par la participation aux groupes de travail proposé par la Région Occitanie ;
- à amorcer l'élaboration d'une méthodologie d'observation et analyse des territoires aux franges des SCoT, notamment sur certains territoires aux confins du SMEAT et des autres SCoT de l'ancien GIP InterSCoT ;
- à poursuivre la publication info'SCoT dont le n°4 portait sur la croissance démographique 250 à l'échelle du Grand bassin toulousain ;
- à initier différentes approches thématiques : gravières / carrières, logistique...

Grandes lignes du programme de travail 2020

Outre la poursuite du suivi de la mise en œuvre du SCoT, au travers des procédures d'évolution des documents d'urbanisme, l'activité du SMEAT va, en 2020, se trouver majoritairement consacrée à la poursuite de la 2^{ème} révision du SCoT, avec, pour objectif :

- la finalisation des projets de diagnostic et d'EIE, et la concertation (EPCI, personnes publiques associées, CODEV, etc...) sur ces documents ;
- le traitement des chantiers engagés ou restant à traiter, mentionnés dans le document « Défis à relever » ;
- l'élaboration des grandes orientations du projet (en vue d'un Débat sur les orientations du PADD, ainsi que sur les principaux « outils » du SCoT, en 2021).

A noter que, du fait du renouvellement municipal et de l'installation, au 2^{ème} trimestre, des nouvelles instances du SMEAT, des modalités de présentation, aux nouveaux élus, du rôle du SMEAT, du SCoT, et de l'état d'avancement des travaux de la 2^{ème} révision, devront être prévues.

³ Depuis mi-2014, le Groupe de suivi des documents d'urbanisme s'est réuni à 54 reprises et a, en outre, organisé 23 rencontres avec des maires.

Par ailleurs, s'agissant de l'Interscot, la feuille de route pour l'année 2020 reste à fixer par la prochaine conférence plénière ; en sachant, toutefois, qu'elle inclura une analyse du SRADDET Occitanie 2040 qui sera arrêté en décembre 2019 et les travaux relatifs aux franges des SCoT.

Un « Portrait de territoires » du Grand bassin toulousain viendra éclairer les dynamiques à l'œuvre pour démarrer la nouvelle mandature municipale et pourrait ouvrir sur une réflexion sur les enjeux spécifiques à l'échelle du Grand bassin toulousain tels que, par exemple, l'accueil démographique, la logistique ou l'énergie.

Équilibre budgétaire général de l'exercice 2020

Pour permettre la poursuite de ces objectifs, tout en restant inscrit dans le cadrage budgétaire pluriannuel rappelé lors des DOB antérieurs le tableau, joint en **annexe 1**, présente les principaux éléments de l'équilibre général proposé pour l'exercice budgétaire 2020, lesquels combinent :

en dépenses :

- une évaluation de la participation du SMEAT au programme partenarial 2020 de l'AUAT permettant d'honorer les éléments du programme de travail mentionnés ci-dessus (études, animation des travaux et production de documents en vue de la 2^{ème} révision ; suivi de la mise en œuvre du SCoT ; contribution au programme de la convention-cadre Intercot GBT) ;
- les provisions pour autres dépenses liées à la révision du SCoT ;
- les coûts de fonctionnement propres à l'administration du SMEAT ;

étant rappelé que l'essentiel de cette prévision budgétaire s'inscrit à la section de fonctionnement (la section d'investissement n'enregistrant que des provisions et n'étant pas sollicitée, actuellement, en dehors de renouvellement de moyens bureautiques) ;

en recettes :

- un montant des cotisations appelées auprès des collectivités membres, pour un total de 650 000 € ;
- une évaluation, provisoire, du résultat de l'exercice 2019, comportant, pour une part, le solde de la contribution 2019 du SMEAT à l'AUAT, ainsi que le report de provision pour d'autres dépenses liées à la révision du SCoT) ;
- et, en section d'investissement, les amortissements obligatoires.

Engagements pluriannuels et dette

Le SMEAT n'a contracté, dans aucun de ses exercices antérieurs, d'engagement de nature financière : cf. **annexe 2-A**.

Aucun engagement de ce type n'est à envisager en 2020.

Structure des dépenses de personnel

Le personnel du SMEAT est constitué de trois agents, titulaires de la fonction publique territoriale : cf. **annexe 2-B**.

Il n'est pas prévu de création d'emploi permanent en 2020.